

ANNEXES COMPTABLES 2024

SUD RURAL TERRITOIRES

1. Tableau du calcul du seuil des ressources

Cotisations reçues	23 211,98 €
Reversement Solidaires National	818,30 €
Reversement UNIRS	20,00 €
Reversement Solidaires Environnement	9,00 €
Reversement Céfi Solidaires	33,40 €
Reversement aux Sections	4 313,25 €
Reversement aux Solidaires locaux	297,01 €
Total des ressources	28 702,94 €
Subvention 2024 reçue le 24 avril 2024	10 558,61 €
Total des ressources	39 261,55 €

2. Inventaire des contributions publiques de financement

Subvention de fonctionnement du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 10 558,61€ versés sur le compte courant le **24 avril 2024**.

3. Actions de solidarité

- Aides financières à Rapports de force, Pahéko et village de l'eau 650 €

4. Contributions en nature

- Mise à disposition de trois salles de 21,5 m², 11,2 m² et 11 m² avenue de Lowendal par le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

- nombre d'ETP (emploi équivalent temps plein) total : 7,05

- nombre de décharges de services à titre syndical mis à disposition au 31 décembre 2022 pour 2023 :

29 personnes bénéficient de décharges de service à titre syndical

1 personnes 0,5 ETP

2 personnes 0,3 ETP

15 personnes 0,2 ETP

1 personne 0,15 ETP

9 personnes 0,1 ETP

1 personne 0,05 ETP

Reserve 0,3 ETP non transformé en coupon

- Reste 1,85 ETP soit 842 demi-journées ASA

5. Modalités de comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées sur le compte 756 par la Trésorière Nationale qui collecte l'ensemble des cotisations pour ensuite reverser 40 % du montant des cotisations (N-1) de leurs adhérents aux sections qui en font la demande ou 60 % si la section cotise au Solidaires local.

6. Congrès SOLIDAIRES

Le congrès de l'Union Syndicale SOLIDAIRES s'est déroulé du 22 au 26 avril à Labège en Haute Garonne.

5 adhérents y ont participé et Sud Rural Territoires a financé la participation d'un délégué de Solidaires Jeunesse et Sports.

Montant de la participation totale 3 516 €.

7. Demandes de reversement de cotisations par les sections

Seule la section 35, cotisant à son Solidaires local, a fait une demande de reversement de cotisations. Elle a perçu 1 701,60 €.

Voir sa comptabilité ci-dessous.

8. Comptabilité des Sections

- Section 35 Ile et Vilaine

Résultat 2021 Créditeur 173,55 €

2022

N°Compte	DÉBIT	N°Compte	CRÉDIT
6185	100,00 €	580	1 618,44 €
65861	54,00 €		
Totaux	154,00 €		1 618,44 €

Résultat 2022 Créditeur 1 637,99 €

2023

N°Compte	DÉBIT	N°Compte	CRÉDIT
6571	0,00 €	580	1 355,04 €
65861	45,00 €		
6251	573,70 €		
Totaux	618,70 €		1 355,04 €

Résultat 2023 Créditeur 2 374,33 €

- Section Sud Terres du Sud

La section Sud Terres du Sud a ouvert son compte et s'est vu créditer 2 611,65€ € par la Trésorerie Nationale.

Ce montant correspond aux crédits restant lors de la clôture du compte de la section 66 qui fait désormais parti de cette section.

- Section Lozère

La banque de cette section nous a contacté par recommandé afin de clôturer le compte. 161,61 € ont été crédités sur notre compte bancaire.

9. Les règles et les méthodes comptables

- Mise en place de la comptabilité au 1er janvier 2020 sur le logiciel en ligne Pahéko.
- GARRADIN est devenu Pahéko en 2023.

- Plan comptable mis à jour selon les besoins